



LIMOUSINE

Demande d'augmentation du nombre de véhicules

A envoyer par courrier à l'adresse suivante :

SPRB - Bruxelles Mobilité
Direction Transport de Personnes
Place Saint-Lazare 2
1035 Bruxelles

Ou par mail : limousines@sprb.brussels

Pour plus d'info : Tél. : 02 204 14 04

<https://mobilite-mobiliteit.brussels>

E-mail : limousines@sprb.brussels

Données de l'exploitant

1. Coordonnées de l'exploitant

Numéro d'entreprise BE

Nom de l'exploitant

Rue numéro boîte

Code postal Commune

Téléphone GSM FAX

E-mail

Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.) ainsi que les associés actifs.

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	E-mail

2. Autorisation d'exploiter un service de location de voitures avec chauffeur

Titulaire d'une autorisation acquise le / /, venant à échéance le / /
portant sur plaque(s) d'identification.

Sollicite l'augmentation de véhicule(s) du nombre de véhicules utilisés durant la période de validité de l'autorisation
à partir du / /

3. Véhicule(s) (Cocher la case correspondante)

- Achat de nouveau(x) véhicule(s) dès l'obtention de l'autorisation.
- Propriétaire du (des) véhicule(s).
- Contrat de vente à tempérament, contrat de location-financement ou contrat de location-vente.

L'exploitant atteste par la présente que le(s) véhicule(s) :

- répond(ent) aux critères de qualité, de commodité et de propreté souhaitables en ce qui concerne la carrosserie et l'habitacle
- sont équipés d'air conditionné et de lampe de lecture pour le client.

Catégorie soit Grand Luxe/soit Luxe/soit Minibus/soit Cérémonie (*)	Marque et Modèle	Plaque d'immatriculation	Empattement	Prix (**)

* Les véhicules de cérémonie sont soumis à l'agrégation de la Commission.

** Coût du (des) véhicule(s) à l'achat à l'état neuf. Prix hors options et hors taxes (catalogue officiel des prix de vente au client final à l'état neuf du constructeur ou du distributeur).

4. Adresse du garage et stationnement hors voie publique

Rue numéro boîte

Code postal Commune

5. Déclaration relative au personnel occupé (cocher la case correspondante)

- Atteste sur l'honneur ne pas employer de personnel assujetti à l'O.N.S.S. car seul(s) le(s) gérant(s), les associé(s) actif(s) ou l'exploitant travaille(nt) pour l'exploitation.
- Atteste sur l'honneur employer du personnel assujetti à l'O.N.S.S. dès l'obtention de l'autorisation.

Les annexes

- Copie de la carte d'identité du (des) gérant(s), du (des) associé(s) actif(s) ou de la personne physique.
- Original de l'extrait de casier judiciaire (délivré conformément à l'article 596, alinéa 1^{er} du Code d'instruction criminelle) datant de moins de trois mois du (des) gérant(s) ou de la personne physique.
- Original de l'attestation de la Caisse d'Assurances Sociales pour Indépendants certifiant que le(s) gérant(s), le (les) associé(s) actif(s) ou la personne physique est (sont) en règle de cotisations.
- Original de l'attestation de l'O.N.S.S. certifiant que l'exploitant est en règle de cotisations pour son personnel.
- Preuve de paiement du droit d'ouverture du dossier, soit 75 € par autorisation à verser au compte n° BE92 0912 3109 2223 / code BIC : GKCCBEBB
- Copie du certificat d'immatriculation du (des) véhicule(s).
- Copie du dernier contrôle technique du (des) véhicule(s) – validité 6 mois.
- Copie de la carte verte en cours de validité du (des) véhicule(s).
- Copie du contrat d'assurance du (des) véhicule(s) – usage : transport rémunéré de personnes.
- Copie de la facture d'achat ou du contrat de vente à tempérament, du contrat de location-financement ou du contrat de location-vente du (des) véhicule(s).
- Certificat de conformité ou données techniques du (des) véhicule(s) et catalogue des prix.

Signature(s)

L'exploitant confirme avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur (ordonnance du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur et arrêté du 29 mars 2007 relatif aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur) et des sanctions prévues en cas de non-respect de celle-ci, et en particulier :

- des tarifs minima applicables, fixés à 90 € HTVA pour un contrat d'une durée minimale de 3 heures et 30 € HTVA par heure supplémentaire.
- des critères de luxe et des conditions de confort applicables aux véhicules affectés à l'exploitation d'un service de location de voitures avec chauffeur.

Signature(s)
Précédée(s) de la mention manuscrite
"Lu et approuvé »

Date

Nom/Prénom